



Registre public d'accessibilité

Date : 27/06/2025

Contexte :

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées est à l'origine de la réglementation sur l'accessibilité des établissements et des installations recevant du public. Le dépôt d'un agenda d'accessibilité programmé, dit Ad'AP, est une étape obligatoire pour tout établissement ne répondant pas aux exigences d'accessibilité actuelles.

Objet :

Registre visant à préciser les dispositions prises pour permettre aux personnes, quels que soient leurs handicaps, de bénéficier des prestations fournies par l'entreprise.

Textes :

- **Décret n° 2017-431 du 28 mars 2017 relatif au registre public d'accessibilité**
- **Arrêté du 19 avril 2017** fixant le contenu et les modalités de diffusion et de mise à jour du Registre Public d'Accessibilité

Tampon de la Pharmacie :

PHARMACIE DE BRAINS

1, rue du professeur Yves Boquien
44830 BRAINS

Tél. 02 40 32 61 40 / Fax 02 34 88 57 18
pharmaciedebrains@gmail.com
44 200 61 2 8

Renseignements généraux de l'établissement

Raison sociale : Pharmacie Bourdet

Adresse : 1 rue du professeur Yves Boquien

Code postal : 44830

Ville : Brains

Téléphone : 02 40 32 61 40

Fax : 02 34 88 57 18

Site web : <https://www.pharmaciedebrains.fr/>

Courriel : pharmaciedebrains@gmail.com

Nom du représentant de la pharmacie : Mr Vincent Bourdet

Siret : 901 488 080 000 10

L'établissement fait-il partie de la 5ème catégorie d'ERP : OUI

Nombre de salariés : 4

L'ERP possède plusieurs niveaux (étages et/ou sous-sol) : NON

Un document tenant lieux d'Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP) a été établi :
NON

Comment connaître le niveau de votre ERP ?

<https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F32351>

Liste des prestations fournies

« La pharmacie d'officine est affectée à la dispensation au détail des médicaments, produits et objets dont la préparation et la vente sont réservées aux pharmaciens ainsi qu'à l'exécution des préparations magistrales ou officinales. Les pharmaciens conseillent, dispensent et vendent également dans leur officine les produits, articles, objets et appareils qui correspondent à leur champ d'activité professionnel et dont la liste est fixée réglementairement. »

Listes des pièces techniques et administratives accessibles

Lister toutes les pièces techniques accessibles en tenant compte du détail suivant :

- Pour les pharmacies conformes aux règles d'accessibilité depuis le 31 décembre 2014 : **l'attestation d'accessibilité**

Formation du personnel

Le personnel appelé à être en contact avec les clients **doit être formé** à l'accueil et à l'accompagnement de toute personne handicapée (moteur, visuel, auditif, mental, cognitif psychique...).

Liste des aménagements effectués ou prévus dans le cadre de l'accessibilité de la pharmacie

Nature des aménagements :	Date réalisée ou prévue
Poste comptoir adapté	2017
Sonnette extérieure	2017
Réaménagement des rayons - espace de vente	08-2025
Parking attenant à la pharmacie avec une place de parking réservée pour personnes handicapées	2017
Trottoir surbaissé	2017
Porte à ouverture automatique	2017
Toilettes adaptées pour personnes handicapées	2017

Bien accueillir les personnes handicapées

I. Accueillir les personnes handicapées

Voici quelques conseils généraux et communs à tous les types de handicap :

- ➔ Montrez-vous disponible, à l'écoute et faites preuve de patience.
- ➔ Ne dévisagez pas la personne, soyez naturel.
- ➔ Considérez la personne handicapée comme un client, un usager ou un patient ordinaire : adressez-vous à elle directement et non à son accompagnateur s'il y en a un, ne l'infantilisez pas et vouvoyez-la.
- ➔ Proposez, mais n'imposez jamais votre aide.

Attention : vous devez accepter dans votre établissement les chiens guides d'aveugles et les chiens d'assistance. Ne les dérangez pas en les caressant ou les distrayant : ils travaillent.

II. Accueillir des personnes avec une déficience motrice

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Les déplacements ;
- + Les obstacles dans les déplacements : marches et escaliers, les pentes ;
- + La largeur des couloirs et des portes ;
- + La station debout et les attentes prolongées ;
- + Prendre ou saisir des objets et parfois la parole.



2) Comment les pallier ?

- ➔ Assurez-vous que les espaces de circulation sont suffisamment larges et dégagés.
- ➔ Mettez, si possible, à disposition des bancs et sièges de repos.
- ➔ Informez la personne du niveau d'accessibilité de l'environnement afin qu'elle puisse juger si elle a besoin d'aide ou pas.

III. Accueillir des personnes avec une déficience sensorielle

A/ Accueillir des personnes avec une déficience auditive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + La communication orale ;
- + L'accès aux informations sonores ;
- + Le manque d'informations écrites.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Vérifiez que la personne vous regarde pour commencer à parler.
- ➔ Parlez face à la personne, distinctement, en adoptant un débit normal, sans exagérer l'articulation et sans crier.
- ➔ Privilégiez les phrases courtes et un vocabulaire simple.
- ➔ Utilisez le langage corporel pour accompagner votre discours : pointer du doigt, expressions du visage...
- ➔ Proposez de quoi écrire.
- ➔ Veillez à afficher, de manière visible, lisible et bien contrastée, les prestations proposées, et leurs prix.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience visuelle

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes



- + Le repérage des lieux et des entrées ;
- + Les déplacements et l'identification des obstacles ;
- + L'usage de l'écriture et de la lecture.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Présentez-vous oralement en donnant votre fonction. Si l'environnement est bruyant, parlez bien en face de la personne.
- ➔ Informez la personne des actions que vous réalisez pour la servir. Précisez si vous vous éloignez et si vous revenez.
- ➔ S'il faut se déplacer, proposez votre bras et marchez un peu devant pour guider, en adaptant votre rythme.
- ➔ Informez la personne handicapée sur l'environnement, en décrivant précisément et méthodiquement l'organisation spatiale du lieu, ou encore de la table, d'une assiette...
- ➔ Si la personne est amenée à s'asseoir, guidez sa main sur le dossier et laissez-la s'asseoir.
- ➔ Si de la documentation est remise (menu, catalogue...), proposez d'en faire la lecture ou le résumé.
- ➔ Veillez à concevoir une documentation adaptée en gros caractères (lettres bâton, taille de police minimum 4,5 mm) ou imagée, et bien contrastée.
- ➔ Certaines personnes peuvent signer des documents. Dans ce cas, il suffit de placer la pointe du stylo à l'endroit où elles vont apposer leur signature.
- ➔ N'hésitez pas à proposer votre aide si la personne semble perdue.

IV. Accueillir des personnes avec une déficience mentale



A/ Accueillir des personnes avec une déficience intellectuelle ou cognitive

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ➔ La communication (difficultés à s'exprimer et à comprendre) ;
- ➔ Le déchiffrement et la mémorisation des informations orales et sonores ;
- ➔ La maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul ;
- ➔ Le repérage dans le temps et l'espace ;
- ➔ L'utilisation des appareils et automates.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Parlez normalement avec des phrases simples en utilisant des mots faciles à comprendre. N'infantilisez pas la personne et vouvoyez-la.
- ➔ Laissez la personne réaliser seule certaines tâches, même si cela prend du temps.
- ➔ Faites appel à l'image, à la reformulation, à la gestuelle en cas d'incompréhension.
- ➔ Utilisez des écrits en « facile à lire et à comprendre » (FALC).
- ➔ Proposez d'accompagner la personne dans son achat et de l'aider pour le règlement.

B/ Accueillir des personnes avec une déficience psychique

1) Principales difficultés rencontrées par ces personnes

- ➔ Un stress important ;
- ➔ Des réactions inadaptées au contexte ou des comportements incontrôlés ;
- ➔ La communication.

2) Comment les pallier ?

- ➔ Dialoguez dans le calme, sans appuyer le regard.
- ➔ Soyez précis dans vos propos, au besoin, répétez calmement.
- ➔ En cas de tension, ne la contredisez pas, ne faites pas de reproche et rassurez-la.



Pour en savoir plus sur la manière d'accueillir une personne handicapée :
<http://www.developpement-durable.gouv.fr/Bien-accueillir-les-personnes.html>

Conçu par la DMA en partenariat avec :

APAJH, CDCE, CFPSAA, CGAD, CGPME, FCD, SYNHORCAT, UMIH, UNAPEI.

Conception - Réalisation : MEEM-MIHO/SQ/SPSS/ATL2/Benoît Eudelou



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

le 14 octobre 2025

Enregistrement de l'attestation d'accessibilité n°26636184

Bonjour

L'attestation d'accessibilité de votre ERP Pharmacie de Brains réalisée via la plateforme demarches-simplifiees.fr et dont les informations administratives sont détaillées ci-dessous a été enregistrée le 14/10/2025.

Identité du déclarant :

BOURDET Vincent

Identification de l'établissement :

SELARL Pharmacie BOURDET, Pharmacie de Brains

901 488 080 00010

situé au 1 Rue Professeur Yves Boquien 44830 Brains

classé en : ERP de 5e catégorie (variable, généralement < 201 pers)

Vous devez adresser une copie de ce document à votre mairie, qui la transférera à la commission pour l'accessibilité communale ou intercommunale pour l'accessibilité rendue obligatoire dans toute commune ou intercommunalité comptant plus de 5000 habitants (art. L 2143-3 du code général des collectivités territoriales).

Cette attestation doit également être insérée dans votre registre public d'accessibilité. Pour en savoir plus sur le registre public d'accessibilité, consultez la rubrique dédiée au registre public d'accessibilité de la page internet de la DMA relative à l'accessibilité des établissements recevant du public sur le site du Ministère de la Transition écologique et solidaire.

Vous pouvez également faire connaître votre établissement auprès de tous les publics en renseignant la plateforme Acceslibre, via le lien suivant : www.acceslibre.beta.gouv.fr

Cordialement,

Votre Direction Départementale des Territoires (et de la Mer)

PHARMACIE DE BRAINS
1, rue du professeur Yves Boquien
44830 BRAINS
Tél 02 40 32 61 40 / Fax 02 34 88 57 18
pharmaciebrains@gmail.com
44 206 51 28